

**ARRÊTÉ D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE BARRER UNE RUE  
COMMUNALE, CHEMIN DE SERRE DUD**

Monsieur Serge SERRANO, Maire de la commune de CARLIPA (Aude),

VU la demande en date du 04 mai 2026,  
Par laquelle l'entreprise RENOVATOR, domiciliée 10 route de Villespy 11170 CARLIPA (Aude), représentée par M. Florian MARMIESSE sollicite l'autorisation d'interdire la circulation **chemin de serre sud du 11 mai 2026 au 13 mai 2026 inclus** pour effectuer des travaux de réfection de peinture des « dents de requin » à hauteur des dos d'âne, pour le compte de la commune,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : L'entreprise RENOVATOR, domiciliée 10 route de Villespy 11170 CARLIPA (Aude), représentée par M. Florian MARMIESSE est autorisée à barrer le **chemin de serre sud entre la rue de la poste et la RD 126 du 11 mai 2026 au 13 mai 2026 inclus** pour effectuer des travaux de réfection de peinture des « dents de requin » à hauteur des dos d'âne, pour le compte de la commune.

La circulation des véhicules seront interdits pendant toute la durée des travaux sauf aux riverains et aux services de secours.  
Le stationnement y sera interdit.

ARTICLE 2 : Cette réglementation est autorisée sous réserve que la sécurité de tous les usagers soit assurée et que la signalisation soit faite sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Celle-ci sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Dès la fin du délai, le permissionnaire devra enlever tous matériaux, réparer tous dommages éventuels causés et rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé sera transmise :  
- au centre de secours de Bram

Fait à Carlipa, le 4 mai 2026

Le Maire  
Serge SERRANO

